

Bonjour,  
A l'approche de la date du 8 avril, les choses avancent avec tout d'abord la mise à disposition des clubs du guide de rédaction et des manuels d'opération types de 4 structures de tailles différentes.  
Cette réalisation est le fruit du travail considérable d'un groupe de quelques personnes au sein de la FFA. Qu'ils en soient remerciés.  
Il appartient maintenant aux instructeurs que nous sommes de s'intégrer au mieux dans cette nouvelle approche des choses et faire de cette étape, en particulier pour le SGS, un véritable succès pour nos clubs.

Une phase transitoire commence maintenant, qui se terminera le 7 avril 2015. Ces deux années vont nous permettre à nous, instructeurs, de nous glisser dans la nouvelle réglementation AIRCREW.  
Cela se fera en coopération avec les équipes de la commission formation qui mettent à profit les réunions régulières DGAC/FFA pour dessiner le futur de nos activités.

En reprenant la chronologie des dernières semaines, en voici les avancées :

- ▶ Les FI(A)L sont transformés en FI(A) au 8 avril 2013.  
Si vous êtes dans ce cas, la note DGAC vous a été transmise et envoyée par newsletter et il suffit de faire viser votre tryptique bleu après cette date.  
Néanmoins, les FI(A) sans CPL théorique sortant de formation après le 8 avril 2013 (FI-LAPL) ne pourront former que des BB tant que leur aéroclub ne sera pas ATO (l'Europe s'oppose en effet à ce qu'ils puissent participer à la formation PPL comme nous le souhaitons)
- ▶ Concernant les FE pour lesquels la DGAC prévoyait une application d'AIRCREW en 2013, la problématique de la FFA a été reconnue par la DGAC qui va demander à l'EASA un report de cette application jusqu'au 8 avril 2015.  
Ce délai permettra à la FFA de continuer le travail engagé par la commission formation, et qui prévoit de mettre en place des ATO FE fédérales.  
**En conséquence, la DGAC devrait continuer la formation/standardisation des FE dans le cadre des JAR-FCL jusqu'au 8 avril 2015.**
- ▶ Brevet de Base : La France (DGAC + FFA) est décidée à obtenir de l'EASA et de la Commission Européenne le maintien d'un BB ou équivalent après la mise en place du règlement AIRCREW.

En conséquence :

- Formation et délivrance du BB se feront **jusqu'en avril 2015 (au lieu de 2014)**,
- **L'examen du théorique BB continue sine die.**
- Les pilotes titulaires du BB avant le 8 avril 2015 verront leur brevet **automatiquement converti après cette date en LAPL à privilèges restreints** (ils conserveront aussi leurs autorisations additionnelles),
- Au-delà du 8 avril 2015, la France demande à **conserver la possibilité de former et délivrer l'équivalent du BB** pour les nouveaux pilotes, soit dans le cadre d'un LAPL restreint, soit en conservant notre BB national dans le cadre de la subsidiarité,
- Le pilote titulaire du LAPL restreint et désirant poursuivre vers le LAPL devra obtenir le théorique LAPL/PPL et suivre un complément de formation pratique.
- ▶ Médical du LAPL : Des avancées en vue d'une simplification et la possibilité de s'adresser à son médecin de famille, dans le cadre défini par la réglementation AIRCREW, semblent approcher.

Cette newsletter de Mars vous permet de mettre votre clé à jour, intégrant sur celle-ci le contenu des NL des 3 mois précédents, enrichi de nouveaux contenus plus récents. Que tous les contributeurs soient ici remerciés.

Bon vols.  
La commission formation.

## COMMENT METTRE À JOUR VOTRE CLÉ

Cette Newsletter de Mars vous permet la mise à jour complète de votre clé :

- 1- Brancher votre clé USB Fi à votre ordinateur. Supprimer le dossier CLEFI\_FFA.
  - 2- Télécharger le fichier (ZIP - 120Mo) du contenu complet de la clé FI en cliquant sur le lien suivant : [Téléchargement](#)
  - 3- Extraire le contenu du fichier CLEFI\_FFA.zip téléchargé à la racine de votre clé.
- Votre clé est à jour.

Si vous rencontrez des difficultés pour mettre à jour votre clé, n'hésitez pas à contacter Lionel PONCIN  
tel : 01-44-29-92-05  
courriel : [lionel.poncini@ff-aero.fr](mailto:lionel.poncini@ff-aero.fr)

**Nous vous rappelons que cette clé évoluera entre autres grâce à votre participation [infofi@ff-aero.fr](mailto:infofi@ff-aero.fr) (modules, critiques etc....) afin d'en améliorer la qualité. Vous trouverez retrouverez ces documents dans la prochaine mise à jour de la Clé FI.**